

Gestion de la Haute-Savoie

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 13

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
3. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
4. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
5. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
6. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
7. Mme Anne-Gabrielle MATHIEU-JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard
8. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
9. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
10. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
11. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
12. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges
13. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy
14. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, arrivé à 10h15

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 0

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 3

1. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Fillière ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
2. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val-de-Chaise ayant donné pouvoir à Mme Géraldine COFFY
3. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GONDOUIN

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 14

1. M. Théo LOMBARD, Conseiller municipal de la Roche sur Foron
2. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz
3. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
4. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sevrier
5. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
6. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy
7. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération
8. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
9. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse
10. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
11. Mme Odile MAURIS, SDIS 74
12. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
13. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
14. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 13

Représentés : 3

Votants : 16

ORDRE DU JOUR

Séance du vendredi 17 juillet 2026

2026-05-47 – ADMINISTRATION GENERALE - CAP Désignation de représentants des collectivités et établissements

2026-05-48 – ADMINISTRATION GENERALE - CCP Désignation de représentants des Collectivités et établissements

2026-05-49 – ADMINISTRATION GENERALE – Avis sur arrêté nominations CST

2026-05-50 – ADMINISTRATION GENERALE – Création de commissions de travail

2026-05-51 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission
« Prospective et finances »

2026-05-52 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission
« Carrières, instances, dispositifs d'alerte »

2026-05-53 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission
« Parcours emploi, santé, formation »

2026-05-54 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission
« Organisation et gestion de la relation aux collectivités, accompagnement à la transformation et laboratoire d'action publique, certifications et démarches qualité »

2026-05-55 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de délégués locaux au CNAS

2026-05-56 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants au GIP informatique des CDG

2026-05-57 – ADMINISTRATION GENERALE – Représentants des collectivités au sein du Conseil Régional d'Orientation (CRO) placé auprès de la délégation interrégionale du CNFPT

2026-05-58 – ADMINISTRATION GENERALE - Convention mobilité inter-fonctions publiques

2026-05-59 – FINANCES - Adoption du règlement budgétaire et financier du CDG74

Questions diverses :

- Présentations du fonctionnement du CDG74 / point financier

Après avoir procédé à l'appel et fait état des pouvoirs, Monsieur le Président a constaté que le quorum est atteint.

*Il a ouvert la séance à 9h30 et a désigné **Claudine FAUDOT** comme secrétaire de séance.*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29/06/2026 ET 10/07/2026

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil d'Administration avec l'ordre du jour et la convocation.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2026-05-47 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein des commissions administratives paritaires

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L261-2 s. et R261-9 s. ;

Considérant que, lorsque la Commission Administrative Paritaire est placée auprès d'un centre de gestion, les représentants de l'administration sont désignés par les élus locaux membres du Conseil d'Administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission pour la même catégorie de fonctionnaires ;

Considérant que les représentants de l'administration au sein des Commissions Administratives Paritaires sont désignés en respectant une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe ;

Suite au renouvellement du Conseil d'Administration du CDG74, Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de désigner de nouveaux représentants des collectivités et établissements affiliés. Monsieur le Président rappelle également que, conformément à l'article L264-1 du Code général de la fonction publique, lorsqu'elles ne siègent pas en tant que conseil de discipline, « *Les commissions administratives paritaires sont présidées par l'autorité territoriale* » et qu'il peut se faire représenter par un(e) élu(e).

L'article R262-5 du Code général de la fonction publique précise le nombre de représentants titulaires du personnel à ces commissions, en fonction des effectifs de fonctionnaires relevant de chaque commission, étant entendu que le nombre de représentants titulaires de l'administration est identique au nombre de représentants titulaires du personnel, et que le nombre de membres suppléants est égal à celui des membres titulaires.

Il convient donc de désigner :

- 6 membres titulaires et 6 membres suppléants représentant la catégorie A jusqu'au prochain renouvellement des représentants du personnel, puis 7 membres titulaires et 7 membres suppléants représentant la catégorie A à compter du prochain renouvellement des représentants du personnel ;
- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants représentant la catégorie B ;
- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants représentant la catégorie C.

Monsieur le Président propose de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président indique la liste des candidatures des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires placées auprès du centre de gestion :

Candidatures pour la commission administrative paritaire de la catégorie A	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Antoine de MENTHON	M. Christophe BOCHATON
Mme Claudine FAUDOT	Mme Brigitte GONDOUIN
M. Didier EVERAERE	M. Théo LOMBARD
Mme Franca VIVIAND	Mme Géraldine COFFY
Mme Karine FALCONNAT	Mme Christine RUFFON
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	M. David RATSIMBA
M. Raymond PELLICIER*	Mme Laurence GODENIR*

*à compter du prochain renouvellement des représentants du personnel

Candidatures pour la commission administrative paritaire de la catégorie B	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Antoine de MENTHON	M. Christophe BOCHATON
Mme Claudine FAUDOT	Mme Brigitte GONDOUIN
M. Didier EVERAERE	M. Théo LOMBARD
Mme Franca VIVIAND	Mme Géraldine COFFY
Mme Karine FALCONNAT	Mme Christine RUFFON

M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	M. David RATSIMBA
M. Raymond PELLICIER	Mme Laurence GODENIR
Mme Mireille MARTEL	Mme Julie NOUGARET

Candidatures pour la commission administrative paritaire de la catégorie C	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Antoine de MENTHON	M. Christophe BOCHATON
Mme Claudine FAUDOT	Mme Brigitte GONDOUIN
M. Didier EVERAERE	M. Théo LOMBARD
Mme Franca VIVIAND	Mme Géraldine COFFY
Mme Karine FALCONNAT	Mme Christine RUFFON
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	M. David RATSIMBA
M. Raymond PELLICIER	Mme Laurence GODENIR
Mme Mireille MARTEL	Mme Julie NOUGARET

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉSIGNE comme membres des commissions administratives paritaires :

Pour la commission administrative paritaire de la catégorie A	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Antoine de MENTHON	M. Christophe BOCHATON
Mme Claudine FAUDOT	Mme Brigitte GONDOUIN
M. Didier EVERAERE	M. Théo LOMBARD
Mme Franca VIVIAND	Mme Géraldine COFFY

Mme Karine FALCONNAT	Mme Christine RUFFON
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	M. David RATSIMBA
M. Raymond PELLICIER*	Mme Laurence GODENIR*

*à compter du prochain renouvellement des représentants du personnel

Pour la commission administrative paritaire de la catégorie B	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Antoine de MENTHON	M. Christophe BOCHATON
Mme Claudine FAUDOT	Mme Brigitte GONDOUIN
M. Didier EVERAERE	M. Théo LOMBARD
Mme Franca VIVIAND	Mme Géraldine COFFY
Mme Karine FALCONNAT	Mme Christine RUFFON
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	M. David RATSIMBA
M. Raymond PELLICIER	Mme Laurence GODENIR
Mme Mireille MARTEL	Mme Julie NOUGARET

Pour la commission administrative paritaire de la catégorie C	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Antoine de MENTHON	M. Christophe BOCHATON
Mme Claudine FAUDOT	Mme Brigitte GONDOUIN
M. Didier EVERAERE	M. Théo LOMBARD
Mme Franca VIVIAND	Mme Géraldine COFFY
Mme Karine FALCONNAT	Mme Christine RUFFON
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	M. David RATSIMBA
M. Raymond PELLICIER	Mme Laurence GODENIR
Mme Mireille MARTEL	Mme Julie NOUGARET

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-05-48 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein de la Commission Consultative Paritaire

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L272-1 s. et R272-1 s. ;

Considérant que, lorsque la Commission Consultative Paritaire est placée auprès d'un centre de gestion, les représentants de l'administration sont désignés par les élus locaux membres du Conseil d'Administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une telle commission ;

Suite au renouvellement du Conseil d'Administration du CDG74, Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de désigner de nouveaux représentants des collectivités et établissements affiliés. Monsieur le Président rappelle également que, conformément à l'article L264-1 du Code général de la fonction publique, lorsqu'elles ne siègent pas en tant que conseil de discipline, « *Les Commissions Administratives Paritaires sont présidées par l'autorité territoriale* » et qu'il peut se faire représenter par un(e) élu(e).

L'article R272-6 du Code général de la fonction publique précise le nombre de représentants titulaires du personnel à ces commissions, en fonction des effectifs des agents contractuels relevant de cette commission, étant entendu que le nombre de représentants titulaires de l'administration est identique et que le nombre de membres suppléants de la commission est égal à celui des membres titulaires.

Il convient donc de désigner :

- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Monsieur le Président propose de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président indique la liste des candidatures des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à la commission consultative paritaire placée auprès du centre de gestion :

Candidatures pour la commission consultative paritaire	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Antoine de MENTHON	M. Christophe BOCHATON
Mme Claudine FAUDOT	Mme Brigitte GONDOUIN
M. Didier EVERAERE	M. Théo LOMBARD

Mme Franca VIVIAND	Mme Géraldine COFFY
Mme Karine FALCONNAT	Mme Christine RUFFON
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	M. David RATSIMBA
M. Raymond PELLICIER	Mme Laurence GODENIR
Mme Mireille MARTEL	Mme Julie NOUGARET

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉSIGNE comme membres de la commission consultative paritaire :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Antoine de MENTHON	M. Christophe BOCHATON
Mme Claudine FAUDOT	Mme Brigitte GONDOUIN
M. Didier EVERAERE	M. Théo LOMBARD
Mme Franca VIVIAND	Mme Géraldine COFFY
Mme Karine FALCONNAT	Mme Christine RUFFON
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	M. David RATSIMBA
M. Raymond PELLICIER	Mme Laurence GODENIR
Mme Mireille MARTEL	Mme Julie NOUGARET

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-05-49 – ADMINISTRATION GENERALE – Avis du Conseil d'Administration sur la nomination des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein du Comité Social Territorial

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L251-1 s. et R251-31 s. ;

Vu la délibération n°2026-02-18 du 23 avril 2026 fixant à 10 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (CST), après consultation des organisations syndicales ;

Considérant que les textes ci-dessus prévoient que l'avis des membres du Conseil d'Administration est requis, avant nomination des représentants par arrêté dont le projet est annexé à la présente délibération ;

Considérant que les membres du CST représentant les collectivités et établissements publics sont désignés par le Président du CDG parmi :

- Les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion,
- Les agents de ces collectivités et établissements,
- Les agents du centre de gestion.

Suite au renouvellement du Conseil d'Administration du CDG74, Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de désigner de nouveaux représentants des collectivités et établissements affiliés. Monsieur le Président rappelle également que, conformément à l'article R254-7 du Code général de la fonction publique, « *Lorsque le Comité Social Territorial est placé auprès d'un centre de gestion, l'autorité territoriale qui préside ce comité est le président du centre de gestion* » et qu'il peut se faire représenter par un(e) élu(e).

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ÉMET un avis favorable au projet de désignation présenté par le Président du Centre de gestion.

2026-05-50 – ADMINISTRATION GENERALE – Création de commissions de travail
--

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

Vu la délibération n° 2026-04-32 concernant l'installation du nouveau Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute-Savoie ;

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la création de commissions de travail n'est pas obligatoire. Il précise que lors du précédent mandat, 4 commissions de travail avaient été mises en place pour la réflexion et le pilotage des actions dans 4 domaines d'activités importants pour le CDG74, à savoir les carrières, instances et dispositifs d'alertes ; le bien-être et la santé au travail ; les finances et perspectives ; et l'Emploi, accompagnement à la transformation territoriale, organisation et gestion de la relation aux collectivités.

Pour le mandat qui débute, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'administration de constituer les 4 commissions suivantes :

1/ Commission Carrières/Instances et dispositifs d'alerte :

Objet : travaux sur la mise en œuvre de certains dispositifs statutaires stratégiques en matière de gestion du personnel (évolution des modes d'évaluation, critères d'avancement de grade et de promotion interne,

GPEC, schémas de mutualisation, LDG etc.), suivi de l'évolution statutaire, appuis aux collectivités et travaux sur les projets de lois et de décrets, gestion et tenue des instances, suivi des dispositifs d'alerte.

2/ Commission prospective et finances :

Objet : élaboration de l'approche stratégique et de la politique financière.

Travail sur le modèle économique et tarifaire du CDG74. Contribue à la définition des priorités budgétaires, au suivi des équilibres financiers en lien avec la comptabilité analytique du CDG et à l'anticipation des risques financiers. Préparation et suivi des contrats groupes.

3/ Commission « Organisation et gestion de la relation aux collectivités, accompagnement à la transformation et laboratoire d'action publique, certifications et démarches qualité » :

Objet : Améliorer et coordonner la relation institutionnelle avec les collectivités partenaires notamment en lien avec le développement de l'outil GRC, piloter l'accompagnement des transformations territoriales (réflexion sur des nouvelles missions émergentes, transition écologique et numérique, gestion des risques...) et promouvoir les démarches de certification et d'amélioration continue de la qualité dans les services rendus aux collectivités et établissements.

4/ Commission « Parcours emploi, santé, formation » :

Définir et suivre les orientations du centre de gestion en matière d'emploi, de formation et d'accompagnement des parcours professionnels. Elle travaille notamment sur l'attractivité des métiers territoriaux, le développement d'une offre de formation structurée via un catalogue et la certification Qualiopi, ainsi que sur le renforcement du conseil en évolution professionnelle au bénéfice des agents et des collectivités. Elle contribue également à l'analyse et à la proposition d'actions en matière de santé au travail, de prévention et de maintien dans l'emploi.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la constitution des commissions « carrières/instances/dispositifs d'alerte », « prospective et finances », « Organisation et gestion de la relation aux collectivités, accompagnement à la transformation et laboratoire d'action publique, certifications et démarches qualité » et « Parcours emploi, santé, formation », avec les attributions ci-dessus proposées,

DIT que les membres des différentes commissions seront désignés par le conseil d'administration du CDG74, **RAPPELLE** que conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration du CDG 74, le Président du CA est membre de droit de chaque commission,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

Vu la délibération n° 2026-04-32 concernant l'installation du nouveau Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° 2026-05-50 portant création de commissions de travail ;

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de désigner les membres de la commission « Prospective et Finances » qui vient d'être créée.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration que cette commission soit présidée par M. Raymond PELLICIER, vice-président du CDG74.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration que cette commission soit composée des membres suivants :

- M. Florian THABUIS
- MME Marielle JUILIEN
- MME Claudine FAUDOT
- M. Christophe BOCHATON
- MME Brigitte GONDOUIN
- M. Roland LOMBARD
- MME Bernadette CRUZ
- M. Didier EVERAERE
- MME Franca VIVIAND
- M. Gérard FOURNIER-BIDOZ

Monsieur le Président propose également que puissent être associés aux travaux de cette commission tout agent du CDG74 compétent concernant les questions traitées ainsi que toute personnalité extérieure compétente à l'invitation du président de la commission.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la désignation de Monsieur Raymond PELLICIER en tant que président de la commission « Prospective et Finances »,

APPROUVE la composition de la commission telle que proposée par le Président,

DIT que pourront assister aux réunions de la commission « Prospective et Finances » tout agent du CDG74 compétent dans les questions traitées ainsi que toute personnalité extérieure compétente à l'invitation du président de la commission,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026-05-52 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission
Carrières/Instances/Dispositifs d'alerte

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

Vu la délibération n° 2026-04-32 concernant l'installation du nouveau Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° 2026-05-50 portant création de commissions de travail ;

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de désigner les membres de la commission « Carrières/Instances/Dispositifs d'alerte » qui vient d'être créée.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration que cette commission soit présidée par Mme Claudine FAUDOT, vice-présidente du CDG74.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration que cette commission soit composée des membres suivants :

- MME Bernadette CRUZ
- MME Géraldine COFFY
- MME Franca VIVIAND
- M. Didier EVERAERE

Monsieur le Président propose également que puissent être associés aux travaux de cette commission tout agent du CDG74 compétent dans les questions traitées ainsi que toute personnalité extérieure compétente à l'invitation du président de la commission.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la désignation de Mme Claudine FAUDOT en tant que présidente de la commission « Carrières/Instances/Dispositifs d'alerte »,

APPROUVE la composition de la commission telle que proposée par le Président,

DIT que pourront assister aux réunions de la commission « Emploi/carrières/formation » tout agent du CDG74 compétent dans les questions traitées ainsi que toute personnalité extérieure compétente à l'invitation du président de la commission,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026-05-53 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission
« Parcours emploi, santé, formation »

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

Vu la délibération n° 2026-04-32 concernant l'installation du nouveau Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° 2026-05-50 portant création de commissions de travail ;

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de désigner les membres de la commission « Parcours emploi, santé, formation » qui vient d'être créée.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration que cette commission soit présidée par Mme Brigitte GONDOUIN, vice-présidente du CDG74.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration que cette commission soit composée des membres suivants :

- Mme Brigitte GONDOUIN
- Mme Magali BARNABE
- Mme Karine FALCONNAT
- Mme Claudine FAUDOT
- Mme Géraldine COFFY

Monsieur le Président propose également que puissent être associés aux travaux de cette commission tout agent du CDG74 compétent dans les questions traitées ainsi que toute personnalité extérieure compétente, à l'invitation du président de la commission.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la désignation de Mme Brigitte GONDOUIN en tant que présidente de la commission « Parcours emploi, santé, formation »,

APPROUVE la composition de la commission telle que proposée par le Président,

DIT que pourront assister aux réunions de cette commission tout agent du CDG74 compétent dans les questions traitées ainsi que toute personnalité extérieure compétente à l'invitation du président de la commission,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026-05-54 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission « Organisation et gestion de la relation aux collectivités, accompagnement à la transformation et laboratoire d'action publique, certifications et démarches qualité »

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

Vu la délibération n° 2026-04-32 concernant l'installation du nouveau Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° 2026-05-50 portant création de commissions de travail.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de désigner les membres de la commission « Organisation et gestion de la relation aux collectivités, accompagnement à la transformation et laboratoire d'action publique, certifications et démarches qualité » qui vient d'être créée.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration que cette commission soit présidée par M. Christophe BOCHATON, vice-président du CDG74.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration que cette commission soit composée des membres suivants :

- Mme Anne-Gabrielle MATHIEU JOUFFREY
- Mme Marielle JUILIEN
- Mme Valérie JOBIN
- Mme Karine FALCONNAT

Monsieur le Président propose également que puissent être associés aux travaux de cette commission tout agent du CDG74 compétent dans les questions traitées ainsi que toute personnalité extérieure compétente à l'invitation du président de la commission.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la désignation de M. Christophe BOCHATON en tant que président de la commission « Organisation et gestion de la relation aux collectivités, accompagnement à la transformation et laboratoire d'action publique, certifications et démarches qualité »,

APPROUVE la composition de la commission telle que proposée par le Président,

DIT que pourront assister aux réunions de la commission tout agent du CDG74 compétent dans les questions traitées ainsi que toute personnalité extérieure compétente à l'invitation du président de la commission,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<u>2026-05-55 – ADMINISTRATION GENERALE</u> – Désignation du délégué local des élus pour l'adhésion au CNAS
--

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le titre IV « délégations départementales et organisation régionale » du règlement de fonctionnement du CNAS et notamment son article 27-1 ;

Vu la délibération n°2018-05-59 du 29 novembre 2018 relative à la politique d'action sociale du CDG74 et à l'adhésion au CNAS,

Vu la délibération n°2026-04-32 relative à l'installation du nouveau conseil d'administration du CDG74, en date du 10 juillet 2026 ;

Considérant que le CDG74 a décidé d'adhérer au CNAS pour offrir des prestations sociales aux agents ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du Conseil d'administration, de désigner le délégué local des élus représentant le CDG74 ;

Considérant que le délégué est élu au scrutin secret à la majorité absolue à moins que le Conseil d'administration ne décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Monsieur le Président indique aux membres du conseil d'administration que le CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, est un organisme de portée nationale qui a pour objet, au titre de l'action sociale, l'amélioration des conditions de vie des personnels des collectivités territoriales, EPCI et autres structures

éligibles, et de leurs familles. À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réductions...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Monsieur le Président précise aux membres du conseil d'administration que lors de la séance du 29 novembre 2018, le principe de l'adhésion du CDG74 au CNAS avait été validé à compter du 1^{er} janvier 2019 afin d'en faire profiter les agents, en parallèle notamment des actions portées par l'Amicale du personnel.

Dans le cadre de cette adhésion, la durée du mandat des délégués locaux étant calquée sur la durée de mandat des élus, le CNAS demande la désignation d'un délégué local parmi les élus pour représenter le CDG74 en sa qualité d'adhérent lors des assemblées générales du CNAS.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures. Se sont portés volontaires :

- Mme Claudine FAUDOT, comme titulaire
- Mme Brigitte GONDOUIN, comme suppléante.

Les délégués ont un rôle à la fois d'ambassadeurs du CNAS auprès des décideurs et du personnel de leur structure, et les représentants de leur structure auprès du CNAS. Ils peuvent également s'impliquer dans la vie de l'association en se portant candidat au bureau de leur délégation départementale et au conseil d'administration. Une fois les délégués désignés, leurs noms et coordonnées sont enregistrés par le correspondant CNAS du CDG dans l'espace « Structure territoriale » de cnas.fr.

Le Conseil d'administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

DESIGNE, en application des votes, comme délégués locaux élus au CNAS :

- Mme Claudine FAUDOT, comme titulaire
- Mme Brigitte GONDOUIN, comme suppléante,

AUTORISE Monsieur le Président, à désigner un membre du personnel bénéficiaire en qualité de « délégué local des agents » et son suppléant, pour représenter le CDG74 auprès du CNAS.

Vu la délibération n°2016-05-38 du 29 novembre 2016 relative à l'approbation de la convention d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public informatique des centres de gestion (GIP) ;

Vu la délibération n°2019-03-39 en date du 11 juillet 2019, relative au renouvellement de l'adhésion au GIP informatique

Vu la délibération n°2026-04-32 en date du 10 juillet 2023, relative à l'installation du Conseil d'Administration du CDG74,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que lors de la séance du 29 novembre 2016, le Conseil d'Administration du CDG 74 a approuvé et adhéré au projet de convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public informatique (GIP), adhésion à la convention renouvelée par la délibération n° 2019-03-39.

Monsieur le Président précise que la création du GIP avait pour objectif de développer la coopération informatique des centres de gestion et s'inscrivait dans un élan de mutualisation en dépassant les périmètres des différentes coopérations informatiques antérieurement mises en place. Ce GIP Informatique des centres de gestion est destiné à « mutualiser les moyens et toutes solutions informatiques utiles à l'accompagnement des missions légales et réglementaires dévolues à ses membres et, plus généralement, nouer tout partenariat utile à la satisfaction de cet objet ». Depuis 2023, tous les CDG et la FNCDG sont membres du GIP informatique. Son équipe est constituée de 18 agents.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale du GIP est composée de l'ensemble des représentants des membres du GIP et que chaque membre dispose d'une voix. Aux côtés des Centres de Gestion et de la FNCDG (Fédération Nationale des Centres de Gestion), qui sont « membres actifs », des membres partenaires ont la possibilité d'intégrer le GIP, mais la gouvernance est assurée par le Conseil d'Administration du GIP, émanation des Centres de gestion. Celui-ci se réunira au mois d'octobre 2026.

Les vingt membres du Conseil d'Administration du GIP sont élus par l'assemblée générale, parmi les représentants des membres actifs, et chaque administrateur dispose d'une voix. Le Conseil prend les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale. Il précise que les principaux enjeux portés par le GIP sont le développement d'applications dédiées aux CDG, l'accompagnement à la cybersécurité, ainsi que la valorisation et l'exploitation de la donnée.

Monsieur le Président propose sa candidature pour être représentant titulaire du CDG 74 au GIP informatique et procède à l'appel à candidatures pour le poste de représentant suppléant de l'Assemblée Générale du GIP.

Candidature :

- M. Antoine de MENTHON, comme Titulaire
- M. Christophe BOCHATON, comme suppléant.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE M. Antoine de MENTHON comme représentant titulaire et M. Christophe BOCHATON comme représentant suppléant à l'assemblée générale du GIP informatique,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-05-57 – ADMINISTRATION GENERALE – Représentants des collectivités au sein du Conseil Régional d'Orientation (CRO) placé auprès de la délégation interrégionale du CNFPT

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que pour la mise en œuvre de ses missions, le Conseil d'Administration du CNFPT s'appuie, sur l'ensemble du territoire, sur 18 délégations. Chaque délégation est placée sous l'autorité d'un délégué régional ou interdépartemental. Il est assisté d'un Conseil Régional d'Orientation (CRO). Instance Paritaire Consultative, le CRO élabore, selon les directives du CNFPT, le programme des formations qui doivent être assurées par la délégation. Il est consulté pour avis sur le rapport annuel de la délégation. Il peut également faire des propositions en matière de formation et de pédagogie.

Le CRO a pour autres missions :

- d'élire le/la délégué.e ;
- de fixer son règlement intérieur ;
- d'émettre un avis sur la proposition du/de la délégué destinée au Conseil d'Administration et visant la création, au sein de la délégation régionale ou interdépartementale, des services pédagogiques déconcentrés à l'échelon départemental ;
- de formuler un avis sur le projet de budget de la délégation ;
- d'émettre un avis sur l'exécution du budget de la délégation.

Le Conseil Régional d'Orientation comprend en nombre égal, des représentants des collectivités territoriales et des représentants des organisations syndicales ainsi que deux personnalités qualifiées. Les représentants des collectivités territoriales sont des représentants des communes (en nombre égal à celui des départements de la délégation, quatre au minimum), de deux représentants des départements du territoire et d'un représentant de la région.

En fonction du nombre de sièges attribués aux communes, au moins égal à quatre pour la délégation, deux sièges au moins doivent être pourvus par des représentants des communes affiliées à un centre de gestion, issus des Conseils d'Administration des centres de gestion.

Le nombre des sièges attribués aux représentants des communes affiliées aux centres de gestion est proportionnel aux effectifs des fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet de ces communes par rapport aux effectifs correspondants de l'ensemble des communes du ressort de la délégation et arrondi à l'entier supérieur, sans que ce nombre puisse être inférieur à deux.

Dans l'attente des données définitives du CNFPT sur la prochaine répartition des sièges, il paraît souhaitable de proposer un membre titulaire et un membre suppléant.

Monsieur le Président propose de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures des membres représentant les collectivités de Haute-Savoie affiliées au CDG au sein du CRO placé auprès de la Délégation régionale du CNFPT Rhône-Alpes Grenoble :

Candidatures :

- M. Florian THABUIS (membre titulaire)
- Mme Claudine FAUDOT (membre suppléant)

Résultat du vote :

- Membre titulaire : M. Florian THABUIS
- Membre suppléant : Mme Claudine FAUDOT

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE pour représenter les collectivités de Haute-Savoie affiliées au CDG au sein du CRO placé auprès de la Délégation régionale du CNFPT Rhône-Alpes Grenoble :

- Membre titulaire :

M. Florian THABUIS

- Membre suppléant :

Mme Claudine FAUDOT

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le code de la défense, notamment les articles L. 4139-2 et L.4139-3 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 19 novembre 2009 relative aux modalités d'application de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 relative au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail ;

Vu la circulaire du 28 mars 2017 relative au plan d'action pluriannuel en matière de santé et sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 relative à la mobilité dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2018-502 du 20 juin 2018 relatif à la période de préparation au reclassement des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 relatif à la période de préparation au reclassement des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le titre IV de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-612 du 18 mai 2021 relatif à la période de préparation au reclassement des fonctionnaires hospitaliers ;

Vu le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics ;

Considérant que le maintien dans l'emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi et/ou inaptes à leurs fonctions constitue un enjeu majeur pour les employeurs publics ;

Considérant les difficultés rencontrées tant par les agents que par les employeurs dans les démarches de reclassement et de mobilité, notamment en matière d'identification des opportunités et d'accompagnement ;

Considérant l'intérêt de développer des coopérations entre employeurs publics des trois versants de la fonction publique afin de favoriser les mobilités professionnelles, notamment pour raison de santé ;

Considérant le projet de convention de partenariat portant création d'une commission mobilité inter-fonctions publiques sur les bassins d'emploi d'Annecy et de Saint-Julien-en-Genevois, visant à mutualiser les moyens, partager les situations et proposer des solutions de mobilité adaptées ;

Considérant que cette convention prévoit notamment : une durée de trois ans avec reconduction tacite ; un dispositif fondé sur le volontariat des agents concernés ; l'organisation de commissions de suivi trimestrielles ; un engagement des membres en matière de coopération, de confidentialité et d'accompagnement des agents ; la mise à disposition d'outils communs et d'un suivi des situations accompagnées ;

Considérant l'intérêt pour le Centre de gestion de participer à ce dispositif partenarial, en cohérence avec ses missions d'accompagnement des collectivités et des agents en matière de ressources humaines, de maintien dans l'emploi et de mobilité ;

A ce titre, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le projet de convention ci-joint.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative à la commission mobilité inter-fonctions publiques des bassins d'emploi d'Annecy et de Saint-Julien-en-Genevois, telle qu'annexée à la présente délibération.

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, un vice-président à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-05-59 – FINANCES – Adoption du règlement budgétaire et financier du CDG74

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-30 relatif au Règlement Budgétaire et Financier (RBF),

Vu l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), modifié par l'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite loi 3DS,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2022-04-37 du 20 octobre 2022 approuvant le passage à la M57,

Vu le projet du nouveau Règlement Budgétaire et Financier (RBF) en annexe,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74 informe le Conseil d'Administration que le projet de Règlement Budgétaire et Financier du CDG74 formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable internes propres à l'établissement, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable à savoir la M57.

Conformément aux dispositions de l'article L1612-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les assemblées délibérantes doivent adopter un RBF avant le vote de la première délibération budgétaire qui

suit leur renouvellement. Le RBF doit obligatoirement préciser des éléments relatifs à la gestion pluriannuelle des crédits et donc prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents,
- Les règles relatives à la caducité et à l'annulation des AP et des AE,
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

Le présent règlement ne constitue pas un manuel d'utilisation du logiciel financier ni un guide interne des procédures comptables mais a pour ambition de servir de référence à l'ensemble des questionnements émanant des agents dans l'exercice de leurs missions respectives.

Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent RBF est établi pour la durée du mandat et sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le règlement budgétaire et financier joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, un vice-président à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président annonce :

- La prochaine réunion du Conseil d'Administration est prévue le 21 Octobre 2026

Liste des 13 délibérations votées :

2026-05-47 – ADMINISTRATION GENERALE - CAP Désignation de représentants des collectivités et établissements

2026-05-48 – ADMINISTRATION GENERALE - CCP Désignation de représentants des Collectivités et établissements

2026-05-49 – ADMINISTRATION GENERALE – Avis sur arrêté nominations CST

2026-05-50 – ADMINISTRATION GENERALE – Création de commissions de travail

2026-05-51 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission
« Prospective et finances »

2026-05-52 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission
« Carrières, instances, dispositifs d'alerte »

2026-05-53 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission

« Parcours emploi, santé, formation »

2026-05-54 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission

« Organisation et gestion de la relation aux collectivités, accompagnement à la transformation et laboratoire d'action publique, certifications et démarches qualité »

2026-05-55 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de délégués locaux au CNAS

2026-05-56 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants au GIP informatique des CDG

2026-05-57 – ADMINISTRATION GENERALE – Représentants des collectivités au sein du Conseil Régional d'Orientation (CRO) placé auprès de la délégation interrégionale du CNFPT

2026-05-58 – ADMINISTRATION GENERALE - Convention mobilité inter-fonctions publiques

2026-05-59 – FINANCES - Adoption du règlement budgétaire et financier du CDG74

Présentation du fonctionnement du CDG74

Point financier

Fait à Annecy,

Le 17 juillet 2026,

Le secrétaire de séance,

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Claudine FAUDOT



Antoine de MENTHON

